



**Eléments de rémunération publiés en application du Code de Gouvernement
d'Entreprise AFEP-MEDEF**

**Compensation des droits accumulés au titre du régime de retraite supplémentaire à
prestations définies dont bénéficiait Christopher Guérin en tant que salarié membre
du Management Board**

Décision du Conseil d'administration du 25 juillet 2018

Conformément à la décision du Conseil du 20 mars 2018, approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2018, le Conseil d'administration a décidé de compenser une partie de la perte des droits accumulés au titre du régime de retraite à prestations définies par 4 membres du Management Board de la Société qui n'en sont plus bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil a décidé d'attribuer un nombre total de 7 461 actions gratuites sans conditions de performance ni condition de présence à Christopher Guérin à titre de compensation des droits qu'il accumulés au titre du régime de retraite à prestations définies dont il bénéficiait en tant que salarié membre du Management Board. 50% du nombre d'actions attribuées seront acquises par Christopher Guérin le 27 juillet 2019, 25% du nombre d'actions attribuées seront acquises par Christopher Guérin le 27 juillet 2020, et 25% du nombre d'actions attribuées seront acquises par Christopher Guérin le 27 juillet 2021.

A titre d'information, le 3 juillet 2018, Christopher Guérin a également reçu la somme de 272 492 euros en numéraire à titre de compensation des droits qu'il a accumulés au titre du régime de retraite à prestations définies dont il bénéficiait en tant que salarié membre du Management Board.